

Le choix de la raison

INTERCOMMUNALITÉ Le maire, Michel Vernejoul, revient sur la décision prise par la commission départementale de coopération intercommunale d'intégrer la ville à la CUB

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouvest.fr

Pourquoi Martignas-sur-Jalle sera-t-elle probablement la 28^e commune de la CUB ? À ce stade, un petit rappel des faits s'impose.

Avril 2011, le préfet présente un projet de rationalisation de la carte intercommunale à l'échelle du département. Ce scénario prévoit, entre autres, un rattachement de Martignas à la Communauté urbaine transformée en Métropole. La municipalité dispose alors d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Passage en force

Le Conseil municipal de Martignas se positionne en juin. Il émet un avis défavorable tout en réclamant un moratoire afin d'étudier en détail les deux options qui lui sont faites : l'intégration à la CUB ou au sein de la Communauté de communes de Canéjan-Cestas. « On souhaitait dans le même temps recueillir l'avis des habitants », souligne le maire.

Michel Vernejoul entend surtout profiter d'un calendrier plus souple, s'appuyant sur les propos du Premier ministre qui, le 7 octobre, recommandait de donner plus de temps à la concertation.

« Sauf que le préfet a refusé, déplore l'élu girondin. À l'évidence, M. Stefanini souhaitait boucler son schéma départemental avant le 31 décembre. Sans doute voulait-il passer pour le bon élève de la classe. Je regrette qu'il ne nous ait pas accordé ce délai supplémentaire. Il a voulu passer en force. » Et l'intéres-



Michel Vernejoul a modifié sa position sur la question intercommunale depuis le début du mandat. PHOTO ARCHIVES O. D.

sé d'ajouter : « Cela ne va pas nous empêcher de poursuivre l'étude comparative entre les deux hypothèses. »

Toutefois, Michel Vernejoul reconnaît avoir évolué sur la question. Car, depuis 2006, lui et ses services travaillaient surtout sur un projet d'intercommunalité à quatre, avec Cestas, Canéjan et Saint-Jean-d'Ilac. Il appelait de ses vœux « une démarche de projet et de proximité pour répondre aux attentes de la population ».

Entre-temps, les premiers éléments chiffrés ont livré leur verdict sur un certain nombre de priorités.

La gestion des déchets, par exemple. « Le taux de la CUB est inférieur de 2 points à celui de Martignas. Côté déplacement, les tarifs des titres de transport en commun sont moitié moins chers dans la CUB. Si on compare les infrastructures routières, c'est pareil. La voirie communautaire est impeccable alors que nos routes sont vieillissantes. Enfin, contrairement aux idées reçues, l'intégration communautaire ne génère aucun impact fiscal sur les ménages. Seul le coût de l'eau et de l'assainissement est un peu plus élevé. Néanmoins, le passage en régie devrait estomper la différence »,

lance le maire de Martignas, qui ajoute : « L'analyse de ces éléments confirme la pertinence de poursuivre notre évaluation comparée. »

Les nouveaux éléments pourraient-ils ébranler la donne ? Peu probable. Le processus d'intégration à la CUB semble trop avancé pour envisager un hypothétique coup de théâtre. De plus, Michel Vernejoul sait que ses administrés seront sensibles aux indicateurs déjà disponibles. « La population de la ville a beaucoup évolué. Les rurbains d'aujourd'hui sont très attachés aux services. Dans ce contexte, la question des transports collectifs est devenue cruciale. Or, les Martignassais sont essentiellement tournés dans leurs déplacements vers la CUB. Il ne faut donc pas se tromper, et choisir l'outil qui nous rendra le meilleur service pour les 30 prochaines années. »

Des réunions publiques

Suite au vote à la majorité de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), le préfet prendra comme prévu son arrêté d'extension du périmètre de la CUB avant le 31 décembre. « Le Conseil municipal devra se positionner définitivement par rapport à cet arrêté dans le courant du premier semestre 2012. » Avant cela, Michel Vernejoul promet de poursuivre les séances de travail avec ses services, d'organiser des réunions publiques à compter du mois de mars, des publications sur le site Internet. Une concertation qui vient un poil trop tard... la pilule étant déjà avalée.